

Questions orales

LA VALEUR DU DOLLAR—L'EFFET SUR LES PRIX DES CÉRÉALES

M. Stan Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la hausse du dollar canadien se répercute sur le prix des céréales. Est-ce que le ministre pourrait nous donner une idée des effets de cette hausse sur les prix initiaux qu'il annoncera?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député sait bien que ce genre de renseignement peut avoir d'importants effets sur le marché. Je ne peux donc pas m'aventurer à avancer des hypothèses sur le niveau des prix initiaux. Dans le passé, nous les avons fixés aussi haut que possible en fonction des prévisions du marché dont nous disposions.

Je peux dire que nous nous attendons à annoncer des paiements provisoires aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui sera sans doute très utile pour les agriculteurs et montrera aussi à quel point le gouvernement est désireux d'aider un secteur de l'économie, celui des céréales et des oléagineux, qui a beaucoup souffert ces dernières années. Bref, je pense que les voisins du député trouveront les nouvelles bonnes lorsque nous annoncerons les mesures en question.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES FRAIS—L'APPLICATION DE L'ARTICLE 201 DE LA LOI SUR LES BANQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Depuis que les premières plaintes ont été soulevées à la Chambre, en novembre 1987, contre les frais imposés par les banques et les autres institutions financières, et contre l'absence apparente de notification des augmentations, le ministre a-t-il demandé au surintendant des institutions financières de faire appliquer l'article 201 de la Loi sur les banques qui prévoit une telle notification?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire à la députée qu'un comité interministériel examine cette question et soumettra son rapport bientôt. Naturellement, nous attendons aussi le rapport du comité permanent sur le même sujet.

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE EXIGEANT LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, maintenant que le comité permanent des finances a décidé d'examiner la façon dont est appliqué l'article 201 de la Loi sur les banques—et je ne vois toujours pas pourquoi le ministre a besoin d'un comité interministériel pour faire appliquer la loi—le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il se propose de présenter une mesure législative qui exigera une déclaration convenable de la part des compagnies de fiducie, des caisses populaires et des autres institutions acceptant des dépôts?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la députée que des mesures seront prises prochainement. Nous ne savons pas encore si ce sera par la voie d'une loi ou d'un règlement, mais nous ne saurions trop tarder sur ce point.

L'INTERPRÉTATION JURIDIQUE DE L'ARTICLE 201 DE LA LOI

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Elle concerne également l'article 201 de la Loi sur les banques. Est-il vrai qu'un des collaborateurs du ministre a déclaré que légalement les banques n'enfreignent pas l'article 201? Le gouvernement a-t-il demandé un avis juridique sur cette question et l'a-t-il reçu?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme j'ai déjà répondu à la question précédente, oui, nous essayons de répondre par avance à la question du député. S'il me demande si le rapport a été reçu et si je l'ai accepté, je peux lui dire que le rapport n'a pas encore été remis et que je ne l'ai pas vu.

ON DEMANDE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 201

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, voici ma question: le gouvernement a-t-il reçu ou obtenu un jugement ou une interprétation juridique à propos de l'article 201, et cette interprétation a-t-elle établi que les banques ne violent pas la loi? C'est la question que je pose vraiment. Le gouvernement a-t-il demandé une interprétation juridique et la lui a-t-on fournie?

Maintenant, ma deuxième question qui est une question supplémentaire: quand le gouvernement sera-t-il disposé à appliquer l'article 201 de la Loi sur les banques et à faire en sorte que les frais bancaires ne soient pas prélevés par les banques de la façon dont ils l'ont été auparavant sans accord valable entre le client et l'institution bancaire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne fait absolument aucun doute que s'il y a violation de l'article 201 on prendra des mesures immédiates.

M. de Jong: Je demande justement s'il est enfreint?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU CANADA ET CELLE DES ÉTATS-UNIS

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. En septembre dernier, le Canada a engagé 46 pays à conclure un traité en vue de réduire les chlorofluorocarbures qui détruisent la couche d'ozone. Hier, le premier ministre a dit qu'il était prioritaire de conclure un traité sur les pluies acides avec les États-Unis, sans quoi l'amitié entre les deux pays serait compromise. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est la position du Canada et des États-Unis sur les pluies acides et combien de pays ont paraphé le traité?